

Bilan de la charte égalité 2014-2017

GT OS égalité
11 juillet 2017



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Plan de l'exposé

- Les actions menées
- Les actions restant à conduire (cf.diaporama sur la préparation de la charte 2018-2021)
- Les évolutions constatées par les RSC entre 2013 et 2015

Les actions menées :

Les actions menées :

- La connaissance et la réduction des inégalités :
 - RSC MEEM-MLHD
 - RSC des DG, DREAL, DEAL, DIR, (EP)
 - Analyse comparée des RSC locaux 2014, septembre 2016
- La création d'un réseau de référents égalité : AC, SD et EP

Les actions menées :

- Les formations : 1500 personnes formées
 - Élèves ENPC et ENTE
 - Référents égalité
 - IGRH
 - Prise de poste directeurs adjoints, SD, SG, responsables RH
 - Conférence tous publics le 2 décembre 2016

Les actions menées :

- Les mesures directement exécutoires de la loi Sauvadet :
 - Quotas de nomination sur emplois fonctionnels et de direction
 - Parité des jurys et formation à la diversité

- Les mesures directement exécutoires de la loi pour l'égalité réelle :
 - Parité parmi les représentants de l'administration dans les CAP et CCP
 - Accélération des quotas de nomination de la loi Sauvadet

Les actions menées :

- Les textes réglementaires organisant la parité en application de la loi du 4 août 2014 :
 - Décret n°2015-354 du 27 mars 2015 : parité dans les commissions et instances placées auprès des ministres
 - 54 commissions au MEEM
 - 15 au MLHD
 - Ordonnance n° 2015-948 du 31 juillet 2015 : parité dans les scAAI et API (ACNUSA, ARAFER, ASN, CNDP)
 - Ordonnance n° 2015-949 du 31 juillet 2015 : ordre des géomètres experts

Les actions menées :

- Recherche sur les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au MEEM-MLHD, conduite par deux enseignants-chercheurs et quatre élèves de l'ENPC, février 2016
- L'inclusion des EP dans la démarche + un chapitre sur l'égalité dans le « guide d'élaboration d'un COP », août 2016
- Création du réseau « Parcours professionn'ELLES »

Mais des actions à consolider ou à mettre en œuvre:

- Cf. le diaporama consacré à la préparation de la charte 2018-2021, qui reprend les actions restant à conduire

Les premiers résultats de la politique d'égalité

Les femmes sont davantage reçues aux concours et examens professionnels :

% de femmes parmi :	En 2013	En 2015
- les inscrits	48 %	46 %
- les présents	45 %	42 %
- les reçus	43 %	49 %

La part des femmes dans les effectifs augmente :

(en % des personnes physiques présentes au 31 décembre)

	En 2013	En 2015
Part des femmes	38, 4 %	40, 9 %
Part des hommes	61, 6 %	59, 1 %

La part des femmes parmi les cadres augmente :

% de femmes dans chaque catégorie	En 2013	En 2015
A+	28 %	31 %
A	39 %	42 %
B	40 %	42 %
C	49 %	48 %
OPA	2 %	2 %

Les primo-nominations de femmes sur emplois fonctionnels et de direction augmentent :

	En 2012	En 2015
% de femmes :	24 %	38 %

Les écarts de rémunération par macro-grade évoluent de façon contrastée :

En € bruts annuels	En 2013	En 2015
Catégorie A+	- 11 010 €	- 8 507 €
Catégorie A	- 3 727 €	- 3 920 €
Catégorie B	- 1 095 €	- 1 336 €
Catégorie C	- 463 €	- 895 €
OPA	+ 964 €	+ 2 316 €
PNT		- 6 015 €

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr